





0471/580.708

PEB - Contrôle Electrique www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2509

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante			
N° de rapport :42] 1604.23.1.01			
Concerne : 🖟 contrôle dans le cadre d'une vente 🚨 contrôle périodique			
Type d'habitation : Д maison □ appartement □ autres :			
Demandeur: Ceshiqueen			
Personne sur place: M. Deduiller S			
Adresse de la visite : Che min de la lagrachamo EA 4190 Werbomont			
Date de visite: 23. P. 1.6. d. Date d'émission: 23. P. 18. d. Références client:			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🛕 271 🚨 276 bis et dérogations 🧖 271 bis 🚨 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation : □ Protection générale du brancher	nent : 60	A	HIPPAN AND A
µ3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V Nombre de tableaux : 🥍 nombre de circuits terminaux : 💐			
<u>Contrôles par examen visuel, tests et mesures</u> :			
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		*	
Etat du matériel électrique installé	X		
Mesures de protection contre les contacts directs	K		100
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	1		
Note : différentiel ☐ plombé 🌠 non plombable ☐ à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	K		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	Den		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	7		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	×		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			be .
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : O, 9 & MΩ	K		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 💹 Ω	X		
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl.			
Manquements / Notes :			
de Abras de del de la			
* ADDONE de schémas * the Repois mode de pose			
de Cable * Exterior en Cours de réalisation			
de cave a chagion en cours de necessoron			
Conclusion:			
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain contrôle périodique est à effectuer			
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à			

L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.

Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.

Nom et visa de l'inspecteur :

Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,

Nom et visa du demandeur pour réception :

RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 - V8